

Département des Pyrénées-Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 23 mars 2023		

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 064-216403998-20230414-MON2023_13-DE



Présents : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, N. DRAESCHER, F. GOMMY, A. POUBLAN, S. BAUDY, V. BERGES, T. BEUGNIES, F. COUDURE, F. SUBIAS, M. TIRCAZES, J. POUBLAN,

Absents excusés : C. BOISSIERE (procuration à S. BONNASSIOLLE), M.H BEAUSSIER (procuration à J. POUBLAN), H. IRIGOIN-BERNADET (procuration à C. HIALE GUILHAMOU), F. FERNANDES (procuration à A. POUBLAN), S. DAUBE (procuration à T. BEUGNIES), S. PIZEL (procuration à F. COUDURE),

Vincent Berges a été élu secrétaire de séance.

N°2023/13

DENOMINATION ET NUMEROTATION DE RUES DE LA COMMUNE DE MONTARDON

M le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Les dénominations de Chemin Marca, Chemin Deu Perer et Impasse la Hore sont présentées au conseil municipal et joint en annexe.

Après avoir entendu M. le Maire et considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues,

Le Conseil Municipal,

VALIDE le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune,

VALIDE le nom attribué aux voies communales,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

ADOpte les dénominations suivantes :

- Chemin Marca
- Chemin Deu Perer
- Impasse la Hore.

Suffrages exprimés : 19

Pour : 18

Contre : 1

Fait et délibéré en séance.

Copie certifiée conforme

Le Maire,

Stéphane BONNASSIOLLE





ECTAUR
expert

Anaïs BETBEDER
Géomètre-Expert

91, avenue des Lilas
64000 PAU
geometre.pau@ectaur.fr
Tél : 05 59 32 74 18

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
D E P A R T E M E N T
C O M M U N E D E M O N T A R D O N

SAS IMMOBEARN
Lotissement
"Le Clos Marca"

Lieu-dit : "Chemin Tambourré"
Section : AN - n°150, 153 et 154

DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER

PA4

2.3 PLAN DE COMPOSITION

INDICE	DATE	MODIFICATION	Echelle : 1/250
1	26/11/20	Réalisation du plan	26 Novembre 2020
			Réf. dossier : L20118

Planimétrie rattachée au système R.G.F.93 - projection CC43
Nivellement rattaché au N.G.F. par GPS TERIA

ECTAUR (33) - siège social : 120, rue de l'Hôpital - BP52 33393 BLAYE CEDEX Tél : 05 57 42 16 04	ECTAUR (64) 91, avenue des Lilas 64000 PAU Tél : 05 59 32 74 18	Permanence Place de Paul 64160 MORLAAS Tél : 05 59 33 67 81	ECTAUR (65) Rue Jean-Loup Chrétien 65000 TARBES Tél : 05 62 93 07 33
---	--	--	---

	Périmètre de l'aménagement
	Altitude terrain naturel // projet
	Arbre à planter
	Entrée de lot
	Marquage cheminement piéton en résine pépite
	Surfaces privatives.....4623m ²
	Chaussée, parking (enrobé).....909m ²
	Espaces verts.....256m ²
	Total.....5788m ²

N.B: Les cotes et superficies indiquées au présent plan sont approximatives.
Les éléments définitifs seront déterminés après implantation et bornage des limites prévues.



Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 064-216403969-20230414-MON2023_13-DE

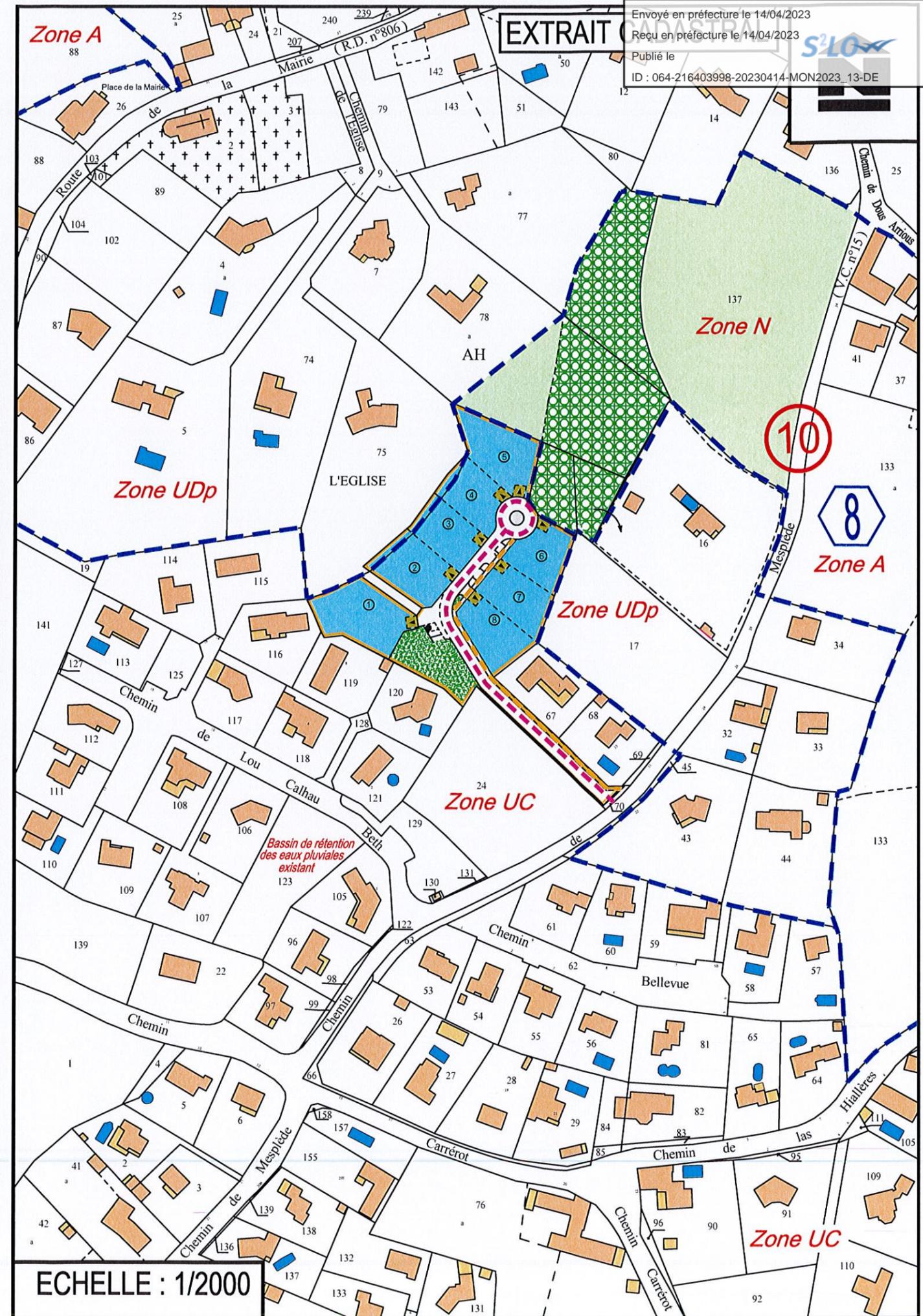
Lotissement "EN ÇÒ DE PÉRÉ"

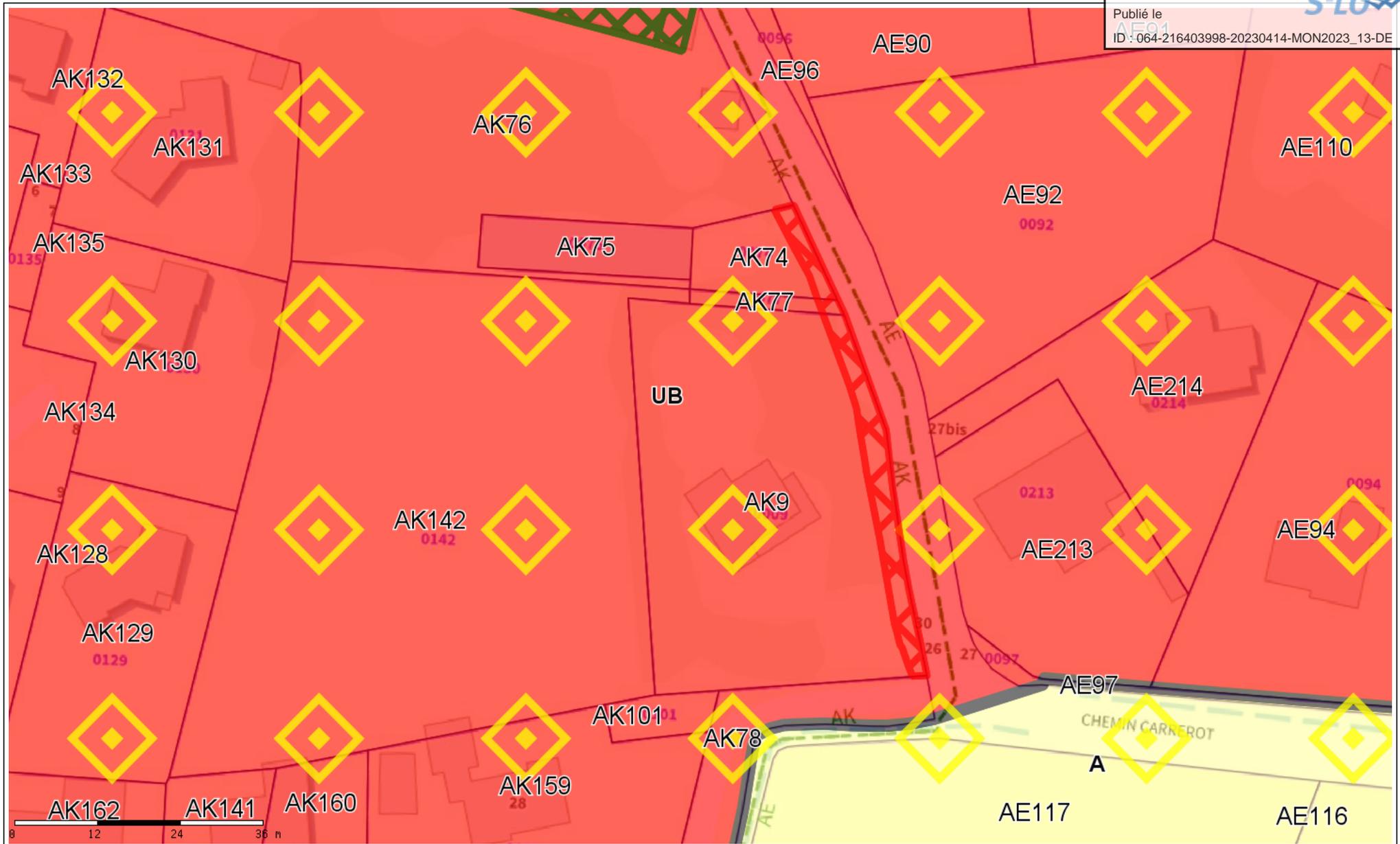
Contexte réglementaire du site

LEGENDE

-  Périmètre du lotissement
-  Principe de desserte du secteur
(- - - automobiles et - - - piétons)
- Zone UC** Zone constructible du P.L.U.
-  Secteur à usage d'habitat
-  Traitement paysager
-  Limite de zones du P.L.U.
-  Zone boisée classée
-  Zone naturelle protégée
-  Emplacement réservé pour élargissement à 10 mètres du chemin de Mesplède
- 

PAU, le 2 Avril 2019





Plan 1





- Tranche 1 : lots 3 et 4
- Tranche 2 : lot 5
- Tranche 3 : lots 1 et 2
- Tranche 4 : lot 6

LUC LINIHANA - ARCHITECTE
 21, AVENUE DU 14 AVRIL 1814
 64100 BAYONNE
 TEL: 05 59 59 71 62
 FAX: 05 59 25 73 04

ech:1:500	PCMI 32	Plan de division	Propriétaire : BATIPLUS 64	Adresse projet : "Le Clos de Hore" Chemin Carrerot MONTARDON 64121
08/12/2020				

Dossier de plans réservé au permis de construire et ne peut en aucun cas servir à l'exécution des travaux
 Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des contraintes administratives ou techniques
 liées à la conception détaillée puis à la réalisation